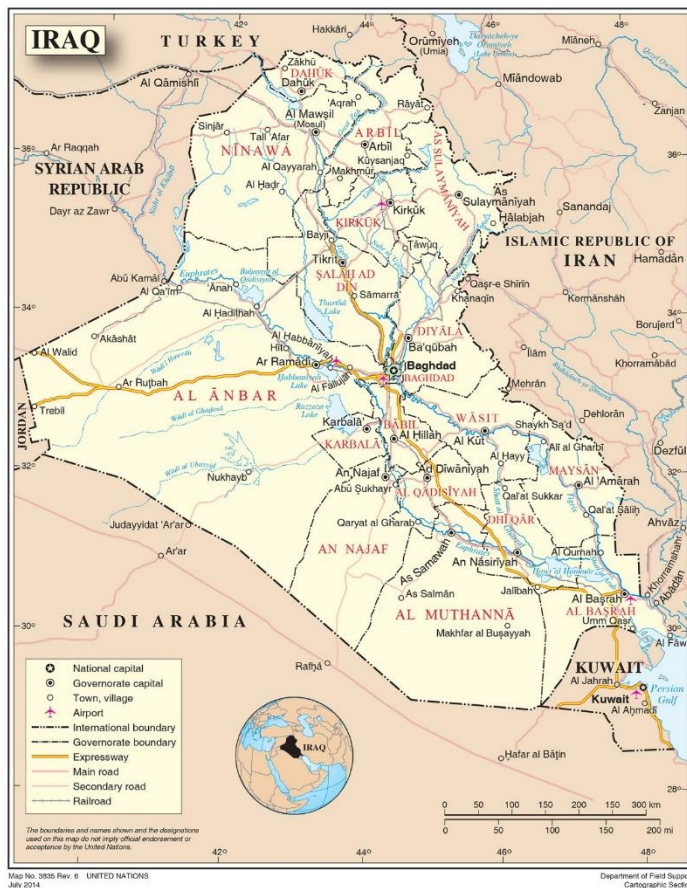


Factsheet Irak

Septembre 2024

1 Faits et chiffres



Carte: Nations-Unies, 2014

[place sur 180](#) dans l'indice de perception de la corruption.

Gouvernement régional du Kurdistan (GRK). L'Irak est divisé en 19 gouvernorats, dont la [Région autonome du Kurdistan irakien](#). La région kurde d'Irak est reconnue comme une région fédérale avec son propre gouvernement régional kurde (GRK), basé à Erbil, qui exerce son autorité sur les provinces d'Erbil, de Sulaymaniyah, de Dohuk et d'Halabja. Le parti démocratique du Kurdistan (PDK), exerce son pouvoir sur les provinces de Dohuk et d'Erbil, tandis que l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) et le parti Gorran se disputent la province de Sulaymaniyah.

2 Groupes à risque

Ces profils sont basés sur [l'évaluation du HCR](#) de janvier 2024, ainsi que sur la [note d'orientation de l'AUEA](#) de juin 2022.

Population totale : [45,5 millions](#), dont environ [37 %](#) ont moins de quinze ans.

Langues : Les langues officielles sont l'arabe et le kurde.

Composition ethnique : [Arabes \(75-80 %\)](#), [Kurdes \(15-20 %\)](#). Minorités ethniques : Turkmènes, Shabaks, Chaldéens, Assyriens, Arméniens, Irakiens noirs, Roms, Yézidis.

Religions : L'islam est la religion dominante (97%). Les chiïtes (Arabes, Turkmènes, Kurdes) représentent [64-69 % de la population et les sunnites environ 29-34 %](#). Les chiïtes sont majoritaires à Bagdad, ainsi que dans le sud et l'est. Les sunnites sont majoritaires dans l'ouest, le centre et le nord.

République fédérale parlementaire. Le système politique de l'Irak est une [république fédérale parlementaire](#). Abdel Latif Rachid, un Kurde, a été élu président et Mohammed Shia al-Sudani, un Chiïte, premier ministre en octobre 2022. Le pays occupe la [154^e](#)

- **Personnes soupçonnées à tort de soutenir Daesh**, particulier : les hommes et les garçons arabes sunnites et turkmènes en âge de combattre, qui vivaient dans une zone contrôlée par Daesh et/ou où Daesh maintient une présence. Les femmes et les enfants associés à des membres réels ou supposés de Daesh en raison de leurs relations familiales ou tribales.
- **Personnes qui s'opposent, ou qui sont perçues comme s'opposant, au gouvernement**, à ceux qui sont affiliés au gouvernement, à des politiciens ou à d'autres personnes ayant une influence politique. En particulier **les manifestant-e-s**, **les militant-e-s des droits humains** et de **l'opposition politique**.
- **Personnes s'opposant, ou perçues comme s'opposant, aux autorités du Gouvernement régional du Kurdistan (GRK)** ou aux personnes affiliées aux autorités du GRK, y compris aux partis dominants au pouvoir ou à d'autres personnes ayant une influence politique dans le GRK. Y compris les membres de la famille des personnes avec ce profil. En particulier **les manifestant-e-s**, **les militant-e-s des droits humains** et de **l'opposition politique**.
- **Personnes associées au gouvernement ou perçues comme le soutenant**.
- Membres de **groupes religieux et de groupes ethniques minoritaires**, notamment ceux qui vivent dans ou près d'une zone où Daesh est présent.
- Personnes qui se sont **converties de l'islam au christianisme**.
- **Journalistes et autres professionnel-le-s des médias** qui s'engagent dans des reportages critiques sur des questions politiques ou d'autres questions sensibles.
- **Femmes et filles**, exposées au risque de mariage forcé et/ou de mariage d'enfants, et menacées de traite à des fins d'exploitation sexuelle et de prostitution forcée.
- **Enfants** : exposés au recrutement forcé, à la traite et au travail forcé.
- Personnes de **diverses orientations sexuelles et/ou identités de genre**.

3 Développements récents

Situation politique. Des élections provinciales ont eu lieu en décembre 2023, les premières depuis 2013. Le scrutin a été boycotté par le mouvement sadriste, avec pour conséquence une [victoire générale des partis chiites pro-iraniens](#) dominants au parlement. Au Kurdistan irakien, une date finale pour les élections parlementaires a été fixée au [20 octobre 2024](#), avec plus de deux ans de retard. Ces élections sont considérées comme une [étape essentielle pour restaurer la stabilité politique et la légitimité du GRK](#), après que la prolongation du mandat du précédent parlement ait été déclarée inconstitutionnelle.

Situation sécuritaire instable. La situation sécuritaire en Irak reste instable. L'État islamique (EI, ou Daech) continue à représenter une menace, menant surtout des attaques contre les forces de sécurité irakiennes, mais également contre des civils. Le 29 août 2024, les forces militaires américaines et irakiennes ont mené un raid dans la province d'Anbar et [tué 15 militants de Daesh](#). La Turquie effectue régulièrement des frappes contre le PKK en Irak, principalement dans la zone frontalière. Ces attaques ont continué en 2024. Bien que ciblant le PKK, ces attaques touchent régulièrement des civils, y compris des [journalistes](#).

Une crise humanitaire prolongée. Selon le Programme Alimentaire Mondial (PAM), [2,5 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire en Irak](#). Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Irak accueille un peu plus de [300 000 personnes réfugiées et requérantes d'asile](#). Plus de 270 000 personnes réfugiées sont syriennes, mais également [d'Iran, de Turquie et de Palestine](#). Plus de 90 % d'entre elles vivent dans la région

du Kurdistan irakien et 30% sont hébergées dans un des neuf camps qui leur sont destinées. Il y aurait près de 1,2 millions de personnes déplacées irakiennes à l'intérieur du pays et [5 millions de personnes rapatriées](#). La région du Kurdistan accueille actuellement environ [180 000 personnes déplacées](#). Les [chocs climatiques](#) ont également provoqué le déplacement de plus de 130 000 personnes entre 2016 et septembre 2023. Le pays subit une dépréciation de l'approvisionnement en eau et d'une accélération de la désertification.

Violences envers les personnes civiles : l'impunité persiste. Après la [répression](#) à l'encontre des personnes ayant participé aux [manifestations d'octobre 2019](#), des militant·e·s de la [diaspora](#) déclarent encore recevoir des menaces. Les autorités irakiennes n'ont toujours pas pris de mesure significative pour prévenir de nouvelles [violences](#) envers des [journalistes et manifestant·e·s](#).

Les disparitions forcées ne sont toujours pas criminalisées. En avril 2023, le [Comité des Nations unies sur les disparitions forcées](#) a exhorté l'Irak à criminaliser cette pratique. En réponse, le 6 août 2023, les autorités irakiennes ont présenté au Parlement leur [projet de loi sur les personnes disparues](#), dont l'objectif serait d'aider les familles à connaître le sort de leurs proches disparu·e·s, et à avoir accès à des réparations, notamment par la création d'une commission nationale pour les personnes disparues. Cependant, selon [Amnesty International](#), ce projet de loi ne criminalise toujours pas les disparitions forcées et ne prévoit pas de sanctions pour les auteur·e·s de ces actes. De plus, le 20 août 2023, l'[Observatoire irakien des droits humains](#) a déclaré que le dossier sur les disparitions forcées était « tombé dans l'oubli » et qu'aucune mesure tangible n'avait été adoptée.

Recrudescence des attaques contre la liberté de la presse L'Irak figure à la [169^{ème} place sur 180](#) dans le classement de *Reporters sans frontières* (RSF) de la liberté de la presse. RSF a également observé une [recrudescence des restrictions et des violences](#) à l'encontre de journalistes au Kurdistan irakien depuis la fin du mois de juin 2024. Le 23 août 2024, deux journalistes travaillant pour une chaîne de télévision locale ont été [tuées par un drone](#) au Kurdistan irakien. Le 11 juillet 2024, un [journaliste a succombé à ses blessures](#) suite à une attaque présumée de drone à Sinjar, également au Kurdistan irakien.

Le Code pénal irakien reste très indulgent envers les auteur·e·s de violences basées sur le genre. Les pratiques traditionnelles néfastes envers les filles et les femmes persistent. L'[article 41 du Code pénal](#) (n° 111 de 1969) accorde aux maris le droit de discipliner leurs épouses et enfants. L'[article 409 du Code pénal](#) prévoit des circonstances atténuantes pour les « crimes d'honneur ». De plus, l'[article 398](#) permet aux auteurs de viols d'éviter les poursuites judiciaires en épousant leur victime. Les filles et les femmes sont également exposées aux pratiques traditionnelles néfastes comme les [mutilations génitales féminines](#) et aux [mariages forcés](#). Les mesures prises par les autorités irakiennes pour combattre la [traite des êtres humains](#) et protéger les personnes victimes d'exploitation sexuelle et de prostitution forcée restent insuffisantes.

Le gouvernement irakien renforce sa position anti-LGBTQI+. Le 27 avril 2024, le parlement irakien a adopté une [loi qui criminalise les relations homosexuelles](#), et prévoit des peines d'emprisonnement allant de dix à 15 ans. Toute personne qui subit une [opération de changement de sexe](#), ainsi que le médecin ou le chirurgien qui effectue l'opération, encourt également une peine d'emprisonnement d'un à trois ans.

4 Pratique des autorités suisses

Taux de protection. Chiffres du SEM pour [janvier-juillet 2024](#) : 308 nouvelles demandes d'asile, taux de reconnaissance (octroi de l'asile) de 10,9 % ; taux de protection (asile + AP) de 27,3 % ; taux de reconnaissance ajusté (sans les NEM sans AP) de 17,7 % ; taux de protection ajusté (asile + AP) de 43 %. [Chiffres du SEM pour 2023](#) : 450 nouvelles demandes d'asile, taux de reconnaissance de 14,3 % ; taux de protection (positif + AP) de 38,1 %. Taux de reconnaissance ajusté (sans les NEM, sans AP) de 25,2 % ; taux de protection ajusté (asile + AP) de 53 %.